



REMUNERATION

Mise à jour février 2024

Base du traitement brut :

- Si BAC+2= Indice nouveau majoré (INM) 377= 1 854.84€
- Si BAC+3 et += Indice nouveau majoré (INM) 436= 2 145.12€

Montant mensuel traitement brut= INM x 4.92€ (valeur point d'indice)

Revalorisation du point d'indice au 01/07/2023 à 4.92

Revalorisation des indices de 5 points au 01/01/2024

Régime indemnitaire selon les fonctions occupées :

➤ Indemnités communes à toutes les fonctions :

- 1914 (ISAE) 212.50€ nets mensuels
- 0113 (IDA) 2.28€ nets mensuels
- 2327 (Prime Grenelle) de 400€ à 1200€ nets annuels
- 2321 (Prime informatique) 176€ nets annuels selon conditions

➤ Si fonctions particulières :

- 1882 REP+ (réseaux d'éducation prioritaires) 426.17€ nets mensuels
- 1883 REP (réseaux d'éducation prioritaire) 144.50€ nets mensuels
- 1994 ou 2213 (enseignement spécialisé ULIS ou SEGPA) 147.08€ net mensuels
- 0603 (milieu pénitentiaire) 212,96€ net mensuels
- 2217 (fonction de direction) 2470,62€ à 6458,90€ nets annuels selon le nombre de classe(s) à charge

➤ Sur demande de l'agent :

- PSC (protection sociale complémentaire) 15€ bruts mensuels
- Remboursement forfaitaire du titre de transport à hauteur de 75%
- Forfait mobilité durable de 100€ à 300€ nets annuels (selon conditions)
- SFT (supplément familial de traitement) selon nombre d'enfants à charge et INM